

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué par le Maire M. Lucien BRUYAS le 27 novembre 2020, s'est réuni le 1er décembre 2020 à 20h30.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND, M. Pierre BOIRON, Mme Céline VARVIER, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, Mme Priscilla BOIRON, Mme Camille BRUYAS, M. Joël BALLAS, Mme Marie-Françoise BONNARD

Membre absent excusé : Néant

#### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

#### TRAVAUX DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire et les Adjointes se réunissent tous les ardi après-midi. E voici le compte-rendu :

##### Mardi 10 novembre 2020

Une réunion avec Mme Thérèse COROMPT, la nouvelle présidente de l'Association Intercommunale d'Aide à Domicile de la Région de Condrieu eu lieu en Mairie. Elle a présenté et donné les enjeux de l'Association : l'AIAD s'adresse aux séniors, aux personnes convalescentes après une hospitalisation, aux personnes en situation de handicap. Les services d'aide à la personne ou d'aides à l'entretien du logement que l'AIAD propose, permettent aux personnes de rester à domicile.

A la suite de Mme Marie-Claire BROSSON qui a représenté la commune pendant 12 ans ; c'est Mme Régine DUC qui sera la porte-parole de la commune au sein de cette association.

Elle est financée par la commune à raison de 1,50 € par heure d'utilisation pour les personnes aidées. Sin coût pour l'année 2019 s'élève à 5.489,00 € soit 3659 heures d'aide ce qui représente 305 heures par mos.

Monsieur le Maire informe que l'Association recrute des aides à domicile et des auxiliaires de vie.

##### Mardi 17 novembre 2020

Une réunion avec l'entreprise SAGELEC, fournisseur de la cabine WC Handicapés, a eu lieu en Mairie.

Monsieur Sylvain RIVORY présente la prévision financière pour ce dossier et précise que les bons de commande ont été signés :

##### Dépenses

• WC	25.911 € H.T.
• Maçonnerie	6.840 € H.T.
• Divers	5.500 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>38.251 € H.T.</b>

##### Recettes

• D.E.T.R (Etat)	11.476 €
• Conseil Régional	11.625 €
• Conseil Départemental	5.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>28.101 €</b>

Les 10.150 € restant sont à la charge de la commune.

Les travaux de maçonnerie sont prévus pour le mois de Février 2021 et l'implantation de la cabine WC pour le mois d'Avril 2021.

##### Mardi 24 novembre 2020

Monsieur Didier TESTE fait le compte-rendu d'une réunion avec un promoteur, un constructeur et un facilitateur pour l'aménagement du quartier de la Charpière. Cet aménagement sur 6500 m<sup>2</sup> représente rait une vingtaine de logements.

#### COMMISSIONS MUNICIPALES

##### Commission Voirie

La commission Voirie s'est réuni le Vendredi 4 décembre 2020 en Mairie en présence du technicien voirie de

l'Agglo pour faire le bilan des travaux 2020 et pour programmer ceux de 2021.

Monsieur Didier TESTE fait la remarque que sur les chemins de la commune, on trouve toutes sortes de matériaux (carrelage, moellons, ciment, etc...), des résidus de chantier... Il précise que la zone située vers le tri sélectif n'est pas une décharge communale : on a trouvé, du goudron, et même des cabanes à lapins.

Les travaux effectués par l'entreprise GENEVRAY dans le quartier du Château correspondaient à un besoin pour aider les services techniques de la commune. Concernant les platanes de l'ancienne école, après un élagage et un diagnostic effectués en 2017, ces arbres étaient malades et il a été nécessaire de les couper d'autant qu'ils étaient gênants pour la circulation des tracteurs et camions.

Monsieur Christian CLOUPET, responsable des chemins de randonnées, expose au Conseil Municipal que deux chemins ont été retenus pour un débroussaillage. Un chemin à Dizimieux pourrait être traité pour les Brigades Vertes (association d'insertion par l'activité économique). Un rendez-vous a été pris avec un responsable pour le Mardi 15 décembre 2020. Le deuxième chemin concerné par des travaux est celui entre la chapelle de Nuzières et le Col de Grenouze qui pourrait être fait par les Brigades du Parc du Pilat.

Monsieur Joël BALLAS fait le compte-rendu des travaux demandés à Monsieur Pascal BONNARD.

Monsieur Christophe BROSSON fait le commentaire du devis d'un montant de 2.400 € établi par Monsieur Mathieu CHAVASSIEUX pour le chemin des Combettes et celui de la Grande Magdeleine.

#### Commission scolaire

Le Conseil d'Ecole prévu le 16 décembre est annulé.

#### COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

##### Commission « Evènements sportifs et culturels »

Madame Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU fait le compte-rendu de la commission. Elle énumère les quatre évènements à caractère communautaire :

- Festival de l'Humour
- Caravan' Jazz
- L'Ecureuil
- Ciné Été

##### Commission « Tourisme »

Madame Marie-Françoise BONNARD fait le compte-rendu la commission. Elle énumère les quatre grands projets de cette commission :

- Renouvellement de la base de Condrieu
- Les Belvédères scénographiques
- Création d'aires de camping-cars
- Implication des communes dans le développement touristique

##### Commission « Assainissement »

Monsieur Sylvain RIVORY fait le compte-rendu de la commission, la seule chose à retenir est l'augmentation des taxes d'assainissement.

##### Commission Voirie

Monsieur Christian CLOUPET fait le compte-rendu de la commission. 930 km de réseaux de voirie sont gérés par l'Agglo.

##### Commission Climat Air Energie Biodiversité

Monsieur Christian CLOUPET fait le compte-rendu de cette commission. Elle va s'occuper de :

- La qualité de l'air pour la lutte contre la pollution atmosphérique
- La biodiversité et la charte forestière
- Le climat et la transition énergétique

Le but étant d'être autosuffisant

#### SYNDICAT DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur Didier TESTE et Monsieur Joël BALLAS font le compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux.

#### DECISION MODIFICATIVE N°2—BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif 2020, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de procéder aux mouvements de crédits détaillés qui s'équilibrent en investissement à 280 € et en fonctionnement à 0 €.

#### PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la



commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 ; soit chapitre 21 : 28.727 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif.

### **CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION POUR L'ASSISTANCE DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Compte tenu des obligations réglementaires en matière de dématérialisation de la commande publique qui impose notamment la dématérialisation complète des procédures pour les marchés publics supérieurs à 40 000 euros HT et dans un souci de mutualisation et de mise en commun des moyens, Vienne Condrieu Agglomération a mis en place des conventions d'assistance entre l'Agglo et ses communes membres.

Ces conventions arrivant échéance le 31 décembre 2020, l'Agglo propose à l'ensemble de ses communes une nouvelle convention d'assistance selon les mêmes modalités que la précédente.

L'intérêt de ce dispositif est que la commune bénéficie d'une assistante du service commande publique de l'Agglo dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation et dans l'aide à la rédaction des marchés et des publicités. La dématérialisation des marchés publics de la commune est effectuée par le service commande publique sur le profil d'acheteur de l'Agglo (mise en ligne des dossiers de consultation, réponses aux questions électroniques des candidats...), Le profil d'acheteur de l'Agglo est mis à disposition de la commune afin que celle-ci puisse respecter ses obligations en matière de dématérialisation (réceptionner de manière électronique les offres des candidats, communiquer électroniquement avec les candidats et publier les données essentielles concernant les informations relatives à la passation et à l'attribution des marchés...), La commune peut aussi adhérer à des groupements de commandes proposés par l'Agglo sur des sujets transversaux.

La commune garde l'entière responsabilité et la maîtrise de ses procédures de commande publique de l'analyse des offres jusqu'à l'attribution des marchés. Vienne Condrieu Agglomération intervient en appui de la commune.

Jusqu'ici la commune n'a pas adhéré à ce dispositif et au vu des projets pour ce mandat, et au vu des besoins de la commune pour ce mandat ; **il est proposé de continuer à ne pas adhérer à cette mutualisation et de ne pas approuver la convention qui en découle d'autant car cela ne correspond pas aux besoins d'investissements de la commune, d'autant que l'adhésion représente en outre une somme importante (1170€/an avec un engagement sur 6 ans).**

**Considérant** qu'aucun besoin en matière de marchés publics au-delà des 40.000 € H.T. ne se profile pendant les 6 années du mandat

**Considérant** le prix prohibitif demandé par Vienne Condrieu Agglomération au vu du budget communal

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, n'approuve pas le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique, n'autorise pas Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération

### **DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal ne donne pas suite pour les organismes suivants :

- MFR de Mozas
- La Prévention Routière

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain suivants :

- Maison d'habitation située au 15, impasse du Suel
- Maison d'habitation située au 85, chemin des feuilles
- Maison d'habitation située au 375, rue du Château
- Maison d'habitation située au 90, grande rue
- Maison d'habitation située au 6, chemin du Pressoir

La commune n'exercera pas son droit de préemption pour les immeubles ci-dessus.

**CROISEMENT RD28—RD28E « SOUS LE COL DE CHASSENOUD »**

Suite au courrier de M. Jean-Luc FUGIT, député de la circonscription, s'inquiétant de l'accidentologie du carrefour départemental « Sous le Col de Chassenoud » M. Christophe GUILLOTEAU, président du Conseil Départemental du Rhône, lui a répondu que le régime de priorité sera modifié prochainement avec un régime de « Cédez le Passage » sur la route départementale allant du Pilon à La Chapelle-Villars.

**LOCATIONS DES PARCELLES DE TERRAIN AGRICOLES APPARTENANT A LA COMMUNE**

La commune a acquis deux parcelles de terrain d'une

superficie totale d'un hectare. Monsieur le Maire demande aux agriculteurs du Conseil Municipal de réfléchir à quel exploitant les louer.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De l'annulation des vœux de la municipalité prévus le Samedi 9 janvier 2021
- De la plantation de haies par des agriculteurs de Longes : l'EARL du Chiraté, Kevin Tofts, la Ferme de Chasse-Nuage

Madame Céline VARVIER signale l'anarchie qui règne devant l'école lors de la sortie des enfants tant à midi que le soir.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 22h15**



**INCIVILITÉS ET STATIONNEMENT  
GÊNANT DEVANT L'ÉCOLE**

Tous les jours, le rond point devant l'école est saturé de véhicules, malgré la signalisation mise en place par la commune en collaboration avec l'équipe enseignante interdisant le stationnement et l'arrêt devant l'école.

Beaucoup de familles veulent stationner au plus près, voire devant la porte de l'école. Ce qui engendre des problèmes de sécurité qui mettent en danger l'intégrité physique des enfants. Il faut accepter d'utiliser les places de stationnement situées à proximité, et faire quelques pas à pied.

Malgré plusieurs avertissements, certains parents et grands-parents ont une attitude irresponsable pour la sécurité des enfants. Lors de la séance du Conseil Municipal du 1er décembre 2020, plusieurs scénarii ont été abordés pour remédier à cette anarchie :

- Pose de gros cailloux sur le rond-point
- Intervention des gendarmes régulièrement
- Pose d'une barrière interdisant l'accès au rond point actionné par un employé municipal

Toutes ces solutions auront un coût et seront financés par vos impôts, alors merci de respecter la signalisation mise en place et de prendre la peine de faire quelques mètres à pied : ce qui est excellent pour la santé !!!!